



**3 décembre 2015**

La CCP est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaire au SG/DRH. CGT-FSU est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

La CFDT a fait une déclaration préalable relative aux conditions dans lesquelles se déroule la réorganisation des DREAL, et exprimé avec force ses inquiétudes quant aux modalités qui ont été établies auxquelles les agents se trouvaient des fois confrontés, notamment lorsque plusieurs agents s'occupent des fonctions similaires et que la fusion en une seule entité génère certaines inquiétudes quant au devenir des postes tenus. Par ailleurs, la CFDT considère que les contractuels risquent de pâtir de leur statut par rapport aux fonctionnaires quand il y a lieu pour l'administration de choisir entre plusieurs candidats.

La présidente s'est voulue rassurante sur la mise en œuvre du processus, qui, d'après elle à déjà été éprouvé lors des réorganisations précédentes.

La CFDT jugera, dans les faits, les conditions de cette réorganisation.

L'administration présente le bilan de gestion

Ce bilan est disponible auprès de l'administration (SG-DRH-MGS3).

## Intégrations dans le RIN

Nom .....	service .....	date d'intégration.....	grade d'accueil
COUROUCE Jérôme .....	SG .....	17/11/2014 .....	RIN 1 <sup>ère</sup> catégorie 10 <sup>e</sup> échelon
LACOUTURE Laurence .....	DREAL Poitou-Charentes .....	01/10/2014 .....	RIN Hors catégorie 9 <sup>e</sup> échelon
HOPKINS-GALIN Béatrice .....	SG .....	29/12/2014 .....	RIN Hors catégorie 8 <sup>e</sup> échelon
MENIL Christine .....	SG .....	17/11/2014 .....	RIN Hors catégorie 9 <sup>e</sup> échelon
MONTEAU Olivier .....	SG .....	01/02/2015 .....	RIN Hors catégorie 9 <sup>e</sup> échelon
WEILL Joëlle .....	DRIEE .....	01/08/2014 .....	RIN Hors catégorie 8 <sup>e</sup> échelon
PASQUIER Jean-Louis .....	CGDD .....	01/10/2014 .....	RIN Hors catégorie 9 <sup>e</sup> échelon

## Promotions de catégorie B en catégorie A au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Pas de dossier présenté.

## Promotions en Hors catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### Conditions statutaires

Être agent de la 1<sup>ère</sup> catégorie, classé au 6<sup>e</sup> échelon au moins depuis un an, et justifier d'au moins 6 ans de services publics en catégorie A.

### Critères de la CCP

Niveau des fonctions exercées par l'agent :

- un poste de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en DDT, expert national ou international, etc.), proposé en priorité,
- la qualité du parcours professionnel au niveau de la catégorie A (responsabilités exercées, évolution des fonctions, diversités des postes ou approfondissement d'un domaine),
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans la catégorie A.

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes	5	6	5	8	<b>5</b>
Nombre d'agents proposés	12	12	14	16	<b>12</b>
Nombre de postes pourvus	5	6	5	8	<b>5</b>

## Sont promus RIN A Hors catégorie :

BELAID Siham .....	DGALN
DEROCHE Vincent.....	DRIEA
GLICKMANS Cédric .....	SG
MARGONTIER Sophie.....	CGDD
TERRAMORSI Serge.....	DDTM13

## Promotions en catégorie exceptionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### Conditions statutaires

Être agent hors catégorie, justifiant d'au moins 12 ans de services publics en catégorie A et détenant 1 an d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon.

### Critères de la CCP

Le niveau de fonction exigé correspond à :

- 1 poste de niveau 3 (directeur, chef de service),
- ou 2 postes de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en direction départementale de l'Équipement, expert national ou international, etc.),
- depuis 2007, à titre dérogatoire, les agents âgés de + de 55 ans ne détenant qu'un poste de niveau A+ dont la qualité du parcours en catégorie A est reconnue ;
- les agents intégrés sur le RIN en hors catégorie qui effectuent une mobilité géographique sur un poste de deuxième niveau seront considérés comme ayant déjà tenu un poste de niveau 2,
- l'avis du comité de domaine compétent pourra être demandé,
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans les fonctions de 2<sup>e</sup> niveau.

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes	10	8	5	4	4
Nombre d'agents proposés	19	16	7	3	8
Nombres de postes pourvus	9	8	5	0	4

### Sont promus RIN A catégorie exceptionnelle :

AOUADJ Smaïn ..... DRIEA  
BAGHI Jacques ..... DREAL Languedoc-Roussillon  
BLUNEAU-CERLIER Catherine ..... DDTM83  
GAUBERT Hélène ..... CGDD

## Promotions à l'échelon spécial (5<sup>e</sup> échelon de la catégorie exceptionnelle) au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### Conditions statutaires

Être agent de la catégorie exceptionnelle, avoir 15 ans d'ancienneté en catégorie A et avoir 3 ans d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon de cette catégorie.

### Critères de la CCP

- avoir occupé au moins deux postes de 2<sup>e</sup> niveau,
- occuper des fonctions de 2<sup>e</sup> niveau en dernier poste.

Le parcours en A+ sera pris en compte, ainsi que la qualité du service rendu et le niveau de responsabilité confirmé sur le dernier poste.

Années	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agents proposés	12	6	4	2
Nombre de postes	3	1	2	1

### Est promue RIN A Échelon spécial :

THORETTE Marie-Odile ..... DDTM17

## Inscription sur la liste A+ au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### 5 agents sont proposés sur la liste A+, 3 personnes sont retenues.

CUBBEDU Noël ..... Ministère Défense  
GLICKMANS Cédric ..... SG ..... au titre de la mobilité  
BINON Lionel ..... DDTM83 ..... au titre de la mobilité

## Prochaine CCP: mutations en février 2016

Sachez que vos élus sont plus efficaces lorsqu'ils disposent d'éléments avant la CCP

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Jocelyne BLASER ..... DREAL Midi-Pyrénées .....05.61.58.55.43

Rémy BLANES ..... DGALN .....01.40.81.25.01

Odile LASNIER ..... DREAL Aquitaine .....05.56.24.84.79

Éric GANCARZ ..... CGEDD .....01.40.61.79.23